

Emmanuel CATTIER

Le 18 mai 2017

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Objet : Le chef suprême des armées et son état-major
doivent être impliqués dans la moralisation de la vie publique

Monsieur le Président de la République,

Je tiens à vous féliciter pour votre élection à laquelle j'ai modestement contribué par deux votes. Un choix raisonné, mais qui rejoignait ma vieille culture familiale « MRP », dont j'ai pris distance sur de nombreux points.

Les cérémonies de passation des pouvoirs m'ont plongé dans une curieuse bizarrerie sentimentale : en même temps une très grande émotion et l'impression d'un théâtre trop classique, voire vieillot, réservé à une « élite », qui ne reflète pas une élection au suffrage universel, comme au Louvre au soir du 7 mai, mais semble s'accrocher au rutillement d'un suffrage censitaire. Pourtant vous vous en êtes fort bien tiré... depuis votre élection je répète souvent à mon entourage : « Napoléon est de retour ». Je l'espère, un Napoléon qui aurait tiré les leçons de deux cents ans de crimes d'état, d'intrusions illégitimes et illégales dans les affaires d'autres Etats, de crimes contre l'Humanité – assassinats, coups tordus, colonisations, coups d'état français, massacres de masse, complicité de génocide, mensonges républicains, injustices - bref de trahisons de la déclaration **universelle** des droits de l'homme et de l'idéal républicain, toujours prétextées par la raison d'Etat ou l'intérêt national.

J'ai apprécié votre déclaration sur la colonisation et la nécessaire compréhension envers ceux qui sont nés dans cette histoire. On n'est pas responsable des fautes de ses aïeux, certes, mais on doit accepter l'héritage de l'histoire de son pays. J'ai aussi apprécié votre visite au mémorial de la Shoah et votre tweet le 7 avril 2017 pour reconforter les rescapés du génocide des Tutsi. J'ai enfin apprécié votre hommage à Oradour-sur-Glane, lieu de mémoire qui impressionne beaucoup mon épouse : elle y retrouve ce qu'elle a vécu au Rwanda et l'agonie de sa famille, et de nombreuses autres familles, de 1959 à 1994, et même 1995, dans un chapelet d'assassinats et de massacres de masses de même violence, parce qu'ils étaient Tutsi.

Je me demande ce que vous connaissez de l'implication de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda. J'ai participé à la création de la commission d'enquête citoyenne sur cette implication à cause des avancées insuffisantes, voire brouillées, de la mission parlementaire sur le Rwanda de 1998 et notamment des conclusions inconséquentes et scandaleusement exonérantes de son président, Paul Quilès. Ensuite les déclarations des gouvernants de droite et de gauche et d'officiers concernés, ne furent pas vraiment corrigées par les propos de Nicolas Sarkozy en février 2010 au Rwanda : « *Grave erreur d'appréciation. Forme d'aveuglement quand nous n'avons pas vu la dimension génocidaire du gouvernement du président qui a été assassiné.* »

C'est certes déjà quelque chose, mais ce n'est pas factuel, en particulier au sujet du gouvernement issu des accords de paix d'Arusha d'août 1993¹ et dont le premier ministre fut immédiatement assassiné après le président. Ce fut un coup d'état du Hutu power mis à l'écart par ces accords et remis en selle avec le concours de l'ambassade de France dès l'assassinat du premier ministre. Cela ne rend donc pas compte de l'incompréhensible dérive de l'action française, malgré les documents français qui montrent une conscience claire d'un risque de génocide analysé en 1990 par les autorités françaises au Rwanda et confirmé dès 1991 par des massacres de masse réels. Il en résulta donc un soutien français objectif, aggravé par la connaissance de l'intention de génocide des autorités rwandaises, écartées par les accords de paix, qu'elles exprimèrent clairement dès 1990 au moins à deux reprises devant les autorités françaises,

¹ Il aurait été plus juste de dire dans ce courrier, tel qu'il a été envoyé, que le gouvernement de juillet 1993 était issu des débats et luttes d'influences internes au Rwanda suscités par la dynamique des accords d'Arusha. (22/05/2017)

selon le rapport et les auditions de nos députés. Cette dérive fut donc déterminée en toute connaissance de cause. Les propos présidentiels de 2010 résonnent alors aux oreilles averties comme ceux du « cerveau du génocide » devant le tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) : « *Moi, je ne crois pas au génocide. La plupart des gens raisonnables pensent qu'il y a eu des massacres excessifs* » : c'est le son du floutage des faits.

On peut penser que l'impunité dans les guerres de colonisation puis contre la décolonisation, dans les complicités nazies (par exemple la condamnation trop tardive de Maurice Papon ou les relations de Mitterrand avec Bousquet et le régime de Vichy) a porté de très mauvais fruits au Rwanda. Parmi nos soldats, de rares officiers et sous-officiers ont pris la mesure du baratin officiel français. D'autres sont parfois profondément blessés, voire déstructurés, par cette implication, mais n'ont pas la force de parler publiquement.

François Mitterrand et l'état-major français de l'époque sont les premiers responsables de la complicité française dans le génocide des Tutsi. Les documents connus sont déjà probants. Le fonctionnement de godillots de la cinquième république est co-responsable de ces actes, y compris pendant la période de cohabitation de 1993 à 1995.

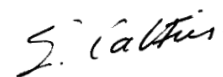
Beaucoup de ceux qui furent associés de près ou de loin aux décisions de ces « premiers responsables » développent, pour se défendre contre nos découvertes, un indigne discours négationniste de l'implication française. Juridiquement ces responsables sont bien-entendu « présumés complices », mais la justice tarde à agir. Elle y est d'ailleurs empêchée par une disposition négationniste introduite dans les statuts du TPIR par le Conseil de sécurité des Nations unies, et défendue par la France : la restriction temporelle à la seule année 1994 des actes jugés. C'est contraire à l'imprescriptibilité de ces crimes. Cela a permis des acquittements inacceptés de Rwandais et d'éluder devant la justice des faits de préparation du génocide dans la période où la France était présente.

Notre loi d'adaptation de 1996 dépend de ces statuts du TPIR. La dignité de la France dans l'Histoire est en cause. La République n'a pas réussi à prévenir sa propre dérive, mais elle doit au moins corriger ses discours, dépasser la restriction temporelle abusive des statuts du TPIR, réprimer les actes et ne pas se vautrer dans l'impunité. C'est d'ailleurs le sens de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies à Paris en 1948, la veille de l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Je vous ai entendu dire qu'il y avait en France un problème de rapport à la vérité, nous y sommes ! Je me suis joints depuis longtemps à ceux qui ont averti en vain les autorités françaises que des crimes furent commis au Rwanda à proximité des forces françaises entre 1990 et 1994, alors qu'elles étaient en position d'autorité de fait et de plus sous les ordres d'un membre permanent du Conseil de sécurité, apporteur de techniques et de moyens militaires et diplomatiques aux auteurs et complices des crimes. Des Français ont engagé la France dans de graves fautes morales ayant facilité un génocide, à cause d'une stratégie rendue stupide par le refus de prendre en compte la dimension génocidaire de la situation. Les autorités françaises ont le devoir constitutionnel d'y apporter une réponse judiciaire.

Ce courrier est un rappel citoyen. Ce rappel ne serait pas complet sans évoquer les plaintes de Rwandais en France et la douzaine d'instructions en cours au « pôle génocide » qui traînent depuis 2005 par le refus de collaboration de l'armée, dont des plaintes de Rwandaises Tutsi victimes de viols particulièrement destructeurs qui auraient été commis par des militaires français à la fin du génocide. Il complète aussi le courrier pertinent que le président du CPR, Alain Gauthier, vous a adressé récemment concernant des Rwandais présumés coupables de génocide vivant en France. Ces aspects font aussi partie de la moralisation de la vie publique. Nous attendons beaucoup de vous ...

Je vous prie de croire, monsieur le Président de la République, à mes sentiments les plus respectueux.



Quelques références :

- MAISON Rafaëlle, *La responsabilité individuelle pour crime d'Etat en droit international public*, Bruylant, 2004
- de LA PRADELLE Géraud, *Imprescriptible, l'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*, Les arènes, 2005
- Communiqué de la commission d'enquête citoyenne du 19 décembre 2005 : <http://cec.rwanda.free.fr/pilotage/Communique-2005-12-19.pdf>
- Revues Cités n°57 éditions PUF « *Génocide des Tutsi du Rwanda - Un négationnisme français ?* », 2014
- MAISON Rafaëlle, *Pouvoir et génocide dans l'œuvre du Tribunal pénal international pour le Rwanda*, Dalloz, 2017